

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 09 avril 2025**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**09-04-2025-06**

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

Date de convocation le 03/04/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 2  
Votants : 15

**Secrétaire de séance élu** : Mme GUITTONNEAU.

**Avait donné pouvoir** : M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

Mme CAZENAVE pouvoir à Mme ETCHART

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2025.

### SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	1 040 800.00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	789 100.00 €
014	Atténuations de produits	308 205.00 €
65	Autres charges de gestion courante	560 656.00 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	3 600.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 217 586.37 €
<b>Total</b>		<b>5 921 947.37 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
70	Produits des services, domaines et ventes	90 275.00 €
73	Impôts et taxes	1 144 911.60 €
731	Impositions directes	55 000.00 €
74	Dotations et participations	1 720 726.00 €
75	Autres produits de gestion courante	165 000.00 €
76	Produits financiers	15.00 €

77	Produits spécifiques	5 000.00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	4 277.00 €
013	Atténuations de charges	10 500.00 €
002	Résultat reporté	2 726 242.77 €
<b>Total</b>		<b>5 921 947.37 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
10	Dotations, fonds et réserves		283 384.42 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		3 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	13 566.74 €	213 000.00 €
23	Immobilisations en cours	9 604.36 €	551 620.68 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
	100- Création d'une voie verte	196 832.00 €	
	101- Création d'un giratoire	136 447.60 €	
	83 LENDRESSE Parc des sports	2 194 109.57 €	
	88- CHATEAU DE MONT	916 919.14 €	2 500 000.00 €
	97-Local Chasse et Ball Trap	250 000.00 €	100 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		250 000.00 €
<b>Total</b>		<b>3 720 479.41 €</b>	<b>3 956 005.10 €</b>

<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>7 736 484.51 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
001	Résultat Investissement reporté		3 177 164.28€
10	Dotations et fonds divers		983 733.86 €
27	Autres immobilisations financières		3 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		5 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		250 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		3 217 586.37 €

	<b>TOTAL</b>		<b>7 736 484.51 €</b>
--	--------------	--	-----------------------

<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>7 736 484.51 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOpte** le budget 2025

**Autorise** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
Jacques CLAVÉ

  
Mélanie GUITTONNEAU  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250417-09\_04\_2025\_06-DE



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 064-216403964-20250417-09\_04\_2025\_06-DE